



**Jonathan Bolduc, Michel Duchesneau, Isabelle Héroux,
Frédéric Léotar, Isabelle Peretz, David Peretz-Larochelle et Daniel Turp**

(Version révisée- 2 novembre 2018)

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
I- Introduction	2
II- La musique pour la santé.....	3
III- Les bénéfices de l'éducation musicale.....	5
IV- L'état de l'éducation musicale au Québec.....	6
V- L'état de la pratique musicale au Québec.....	7
VI- L'intégration des personnes immigrantes par la musique.....	9
VII- Conclusion	11
Recommandations.....	12
Sources.....	14
Membres.....	16
Addendum (<i>Portrait de l'enseignement de la musique dans les écoles du Québec</i> , FAMEQ, 2018).....	17

RÉSUMÉ

La musique occupe un espace constant dans la vie et est considérée comme un moteur culturel et social fondamental. Elle crée des passerelles intergénérationnelles et interculturelles efficaces en matière de communication et de partage des valeurs.

Plusieurs pays et nations, dont le Brésil, la Suisse et la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont, durant la présente décennie, décidé de valoriser la musique en rendant l'éducation musicale obligatoire et en favorisant la pratique musicale.

À la lumière des développements à l'échelle mondiale, le Collectif pour la musique au Québec (MUSI.QC) présente un Manifeste visant à initier un grand débat public sur cette question. Le Collectif propose des mesures spécifiques, concrètes et durables pour une éducation et une pratique musicale au Québec. Il sollicite l'appui des citoyens et citoyennes, les organisations de la société civile, et en particulier du milieu de la musique.

Le Manifeste présente les avantages de la pratique musicale pour la santé et le développement social et cognitif, dès la première année de vie et ce, jusqu'en fin de vie. Les preuves scientifiques abondent en ce sens.

Le manifeste fait l'état des lieux sur l'éducation et de la pratique musicales au Québec. Force est de constater qu'il y a une dégradation dans l'enseignement de la musique au Québec. Le Manifeste met aussi en lumière le fait que peu de structures sont en place pour renforcer la pratique musicale amateur.

Le manifeste souligne la valeur de la musique dans l'intégration des personnes immigrantes. Pourtant, aucune place ne semble aujourd'hui être faite à la musique dans les programmes d'intégration mis en place par le Québec.

En conclusion du Manifeste, le Collectif pour la musique au Québec (MUSI.QC) considère que l'heure est venue de reconnaître le droit de tous à une éducation musicale de qualité et à un accès facilité à la pratique musicale toute la vie, sans égard à leur origine et à leur statut social.

I- INTRODUCTION

En réaction à l'annonce de la fermeture de la prestigieuse école de musique du Collège Villa Maria et dans une lettre intitulée « La musique a-t-elle un avenir au Québec ? », plus d'une centaine de personnalités, dont le chef Yannick Nézet-Séguin, Natalie Choquette, Michel Rivard, Luc de Larochelière, Michel Côté et Oliver Jones, s'indignait de cette décision inacceptable et rappelait qu'elle posait à la société québécoise des questions plus fondamentales. Il y était notamment affirmé : « À l'heure où l'on découvre les vertus pédagogiques de la musique, fermer les programmes dans nos écoles est un geste absurde qui nous fragilise et nous appauvrit comme collectivité. [...] Le cas de Villa Maria n'est pas unique, et confirme sur la durée l'érosion lente et dramatique des formations musicales au Québec.

Par contraste avec cette érosion, il est permis de constater que plusieurs pays et nations ont décidé de valoriser la musique en rendant l'éducation musicale obligatoire et en favorisant la pratique musicale. Pendant l'actuelle décennie, en 2011 le Brésil a décidé de rendre l'enseignement de la musique obligatoire tant au cycle du primaire ainsi qu'à celui du secondaire. Lors d'un référendum tenu à la suite d'une initiative populaire en 2012, les Suisses ont approuvé dans une proportion de 72,7% l'inscription dans leur Constitution un article stipulant que la Confédération et les cantons « encouragent la formation musicale, en particulier des enfants et des jeunes », « s'engagent à promouvoir à l'école un enseignement musical de qualité » et fixent ensemble « les principes applicables à l'accès des jeunes à la pratique musicale et à l'encouragement des talents musicaux ». En 2016, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un *Pacte pour un enseignement d'excellence* dans lequel il est prévu que « [I]es socles de compétences initiales accordent la priorité au développement psychomoteur, intellectuel, social, affectif et artistique de l'enfant [,] définissent les habilités et/ou apprentissages requis en matière de développement de l'autonomie, de la créativité et de la pensée ; de maîtrise de la langue ; d'une approche de la lecture, du calcul et de différentes disciplines artistiques dont la *musique* [et] fixent le cadre des activités physiques et culturelles à développer ».

Partageant les vues de ces personnalités et à la lumière des développements à l'échelle mondiale, NOUS, soussignés et soussignées, avons décidé de passer résolument à l'action et avons institué le Collectif pour une éducation et une pratique musicale continues au Québec (MUSI.QC). Notre initiative s'inscrit dans la lignée des efforts consentis par la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ) qui mène depuis plusieurs années une campagne pour assurer l'apprentissage de la musique dans nos écoles. Nous notons qu'une pétition signée par plus de 6000 citoyens et citoyennes a été déposée à l'Assemblée nationale du Québec en mai 2015, dans laquelle il est demandé que tous les enfants du Québec suivent obligatoirement, lors du cycle primaire et à chaque année scolaire, un minimum de 100 heures de cours de musique données par un spécialiste de la discipline. Notre démarche s'inspire d'autres initiatives analogues, comme celles de la Coalition pour l'éducation musicale au Canada (<https://musicmakesus.ca/fr/>), de Résodys en France (<http://www.resodys.org/Apprendre-la-musique-aux-enfants,585>) et du Performative Music Education Network (Espagne, Allemagne, Autriche, Slovaquie, Pologne et Portugal) (<http://internacional.ugr.es/pages/asocredes/redestematicas?lang=en>).

Nous constatons par ailleurs que plusieurs mémoires recommandant le retour à une éducation musicale obligatoire à l'école ont été présentés dans le cadre des consultations sur une nouvelle politique culturelle menées en 2016 et 2017. Nous déplorons que la *nouvelle Politique culturelle du Québec* (« Partout la culture ») rendue publique en juin 2018 ainsi que et le *Plan d'action gouvernemental* qui l'accompagne ne comportent aucune mesure spécifique et concrète concernant l'éducation et la pratique musicales

Le temps est venu d'ouvrir un grand débat public sur l'enseignement et la pratique de la musique au Québec et de lancer une grande initiative pour promouvoir non seulement une éducation musicale, mais également une pratique musicale en continu. Depuis toujours, et comme en a fait foi l'adoption en 1911 de la *Loi pour favoriser le développement de l'art musical* et en 1942 de la *Loi instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec*, la musique, tous genres confondus, a occupé une place de choix dans notre vie nationale et il importe de poser les gestes qui

permettront à tous et toutes de jouir des bénéfices liées à son apprentissage et à sa pratique.

Nous sollicitons par la présente l'appui des citoyens et citoyennes ainsi que des organisations de la société civile, et en particulier du milieu de la musique, à notre démarche visant à ce que soient adoptées des mesures spécifiques, concrètes et durables pour une éducation et une pratique musicale continues dans la société québécoise.

Pour démontrer l'importance d'adopter des mesures en faveur d'une éducation et d'une pratique musicale continues, nous présenterons d'abord la musique dans son rapport avec la santé, décrirons les bénéfices de l'éducation et de la pratique musicales et décrirons ensuite l'état de l'éducation musicale et de la pratique musicale. Nous intéresserons ensuite à l'intégration des personnes immigrantes par la musique.

II- La musique pour la santé

Depuis l'Antiquité, l'humain constate l'effet bénéfique de la musique sur la santé. Au VI^e siècle av. J.-C., Pythagore découvre que les objets qui vibrent dans des rapports numériques simples produisent des sons harmonieux ensemble. À partir de là, il postule que l'écoute de différents modes musicaux a des effets différents sur la santé. L'intérêt pour l'impact de la musique sur la santé s'est poursuivi au fil des siècles.

Tous reconnaissent que la musique est une expérience fondamentalement humaine. Très peu en connaissent la science. Dès la naissance, le bébé préfère entendre la voix de sa mère chantée que parlée. À l'autre extrémité de la vie, même aux stades ultimes de la maladie d'Alzheimer alors que le patient ne sait plus parler, la musique parvient encore à réveiller sa mémoire et les émotions associées aux événements du passé. D'où vient cet extraordinaire pouvoir de la musique? Depuis quelques années, on est passé d'une pensée magique à un vrai savoir scientifique sur les bienfaits de la musique sur la santé.

La pratique musicale renforce la plasticité cérébrale, L'écoute musicale mobilise de nombreuses régions du cerveau, généralement impliquées dans les émotions, la cognition, la perception et le mouvement. La musique optimise la synchronisation entre les réseaux de neurones cérébraux. Cet aspect rythmique de l'activité cérébrale permet ainsi une meilleure communication et anticipation de l'information. La pratique musicale est une expérience multi-sensorielle, avec une capacité unique à renforcer les connexions entre les régions du cerveau qui perçoivent, planifient et dirigent l'action.

L'écoute et l'activité musicale stimulent les circuits de la récompense. Elles modifient les processus biochimiques du cerveau. La recherche a pu démontrer récemment le lien entre le plaisir suscité par la musique et la libération de dopamine, un neurotransmetteur à l'origine du plaisir dans le cerveau. Ces effets de la musique peuvent être liés au pouvoir émotionnel de la musique qui stimule et active les zones de récompense du cerveau situées dans le système limbique, dont le noyau accumbens. C'est le même système qui intervient dans la quête d'euphorisants biologiquement importants, comme la nourriture et l'activité sexuelle. C'est donc révélateur que la musique, un langage relativement abstrait, puisse activer les mêmes zones du cerveau.

La musique est une source de plaisir inégalable. Elle demande peu d'effort à l'auditeur, n'a aucun effet secondaire et est accessible à tous. La recherche récente montre que la musique est une médecine douce, qui peut réduire la douleur ressentie et diminuer la réponse au stress, en modérant la sécrétion de cortisol, l'hormone du stress.

La musique est un vecteur de cohésion sociale. Elle rassemble les gens dans une multitude de situations sociales. Elle adoucit réellement les mœurs au sens où elle fabrique du lien social. Par exemple, la synchronisation des mouvements dans la danse et le chant choral augmente la confiance et la coopération entre individus, et ce dès l'âge de 2 ans! Le chant choral et la danse diminuent aussi la sensation de douleur, probablement sous l'effet des endorphines. Le langage n'offre pas de telles

avantages car il demande qu'un seul individu s'exprime à la fois. En ce sens, le langage est la musique de l'individu et la musique, le langage de l'humanité.

Le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie font qu'il est essentiel de maintenir les aînés engagés. Or l'apprentissage de la musique agit comme un antirouille pour le cerveau, un peu comme si on remettait de l'huile dans le moteur. La recherche montre que les aînés qui apprennent sur la tard à jouer du piano ont une meilleure réserve cognitive, avec une attention plus soutenue et une meilleure acuité dans le bruit. A titre préventif, la musique agit non seulement sur l'individu mais sur son intégration sociale, diminuant ainsi le coût des soins de santé.

Le chant peut aider l'aphasique à récupérer la parole, la musique rythmée faciliter la marche des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, et les chansons, raviver la mémoire des patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Les concerts donnés en milieux de santé, ou même la simple écoute de musique familière, améliore le bien-être des patients hospitalisés et le mieux-être du personnel soignant. Il n'est donc pas étonnant que le public soit si avide de musique.

Les bienfaits des interventions musicales ne touchent pas que l'adulte malade. Très tôt dans la vie, la musicothérapie facilite la communication des enfants atteints du spectre de l'autisme. L'activité rythmée facilite la lecture chez l'enfant dyslexique et l'élocution du bègue. Le champ d'applications des interventions musicales ne cesse de croître et les preuves scientifiques, de se multiplier. La simple écoute de la musique est suffisante pour améliorer l'humeur et le système immunitaire. Notez que ces approches par la musique sont souvent efficaces et peu coûteuses. La musique peut réduire considérablement le recours à l'aide chimique.

La science a consolidé ce qui fut pendant longtemps une intuition flirtant avec la pensée magique, en une véritable connaissance qui a des implications précises pour l'éducation et la santé. La science montre bien que la musique est bonne pour la santé, définie par l'Organisation mondiale de la santé comme un état de bien-être physique, mental et social.

Tout le monde s'enrichit de la musique, de Bach aux Beatles. Les musiciens qui créent cette musique contribuent grandement à la santé et à la société et constituent une précieuse ressource en capital humain. Développer ce capital humain peut améliorer la prospérité à long terme de notre société.

RECOMMANDATION 1

À la lumière des nouvelles recherches scientifiques levant tout doute sur la valeur de la musique pour la santé et le bien-être des personnes, tant individuellement que collectivement, il est recommandé de :

- a) valoriser et rendre accessible l'écoute et la pratique musicale de la naissance à la mort, en coordonnant les initiatives conjointes des différents ministères, comme le ministère de l'Éducation, de la Santé et des services sociaux, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation;**
- b) de soutenir, y compris financièrement, les organismes qui, comme la Société pour les arts en milieux de santé (SAMS), donnent accès à la musique dans des établissements de santé du Québec.**

III- Les bénéfices de l'éducation et de la pratique musicale continues

L'éducation musicale favorise le développement de plusieurs compétences disciplinaires et interdisciplinaires. Sur le plan disciplinaire, l'éducation musicale initie à une variété d'expériences artistiques et esthétiques, qui stimule le potentiel créateur de l'enfant. En liant l'intellectuel à l'affectif, l'éducation musicale permet également d'explorer la signification de la musique, son langage spécifique et son histoire; cela mène l'enfant vers l'interprétation et l'appréciation des œuvres d'ici et d'ailleurs. D'un point de vue interdisciplinaire, l'éducation musicale favorise le développement de fonctions cognitives et contribue à améliorer le rendement scolaire, notamment en lecture. En comparaison à l'art dramatique, aux arts plastiques et visuels et à la danse, elle est de loin la discipline artistique dont les bénéfices ont été reconnus dans le cadre de recherches scientifiques, à la fois en éducation, en neurosciences et en psychologie. En effet, la recherche réalisée au cours des dernières années a révélé que l'éducation musicale dynamise l'ensemble des opérations cognitives nécessaires à l'audition (Kraus et Chandrasekaran, 2010), l'attention, la mémoire. Il est essentiel que chaque enfant québécois ait accès à une éducation musicale de qualité en continu, du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire. Les recherches le confirment : il ne suffit pas d'écouter de la musique pour en retirer des bienfaits, il faut en faire (Peretz, 2018).

Les compétences que l'éducation musicale développe devraient faire de cette matière la pierre angulaire du programme éducatif québécois. Considérant les bénéfices de l'éducation musicale chez l'enfant, plusieurs pays, dont la Suisse, le Japon et les Pays-Bas, lui accordent déjà une place privilégiée. L'éducation musicale est aussi un vecteur de changements sociaux. À cet égard, des initiatives comme celles d'*El Sistema* ont permis à toute une jeunesse de construire un esprit de solidarité et de fraternité par l'entremise de la musique. Sur le plan culturel, l'éducation musicale est aussi un puissant agent identitaire. Déjà au début du XXI^e siècle, d'illustres pédagogues de la musique, tels que Zoltan Kodaly, le soulignaient en affirmant que « l'enfant ne doit pas seulement apprendre la langue, mais aussi la musique de son pays. [...] » et que « la musique « appartenant à tous » chacun doit pouvoir l'apprécier et l'aimer grâce à une éducation musicale appropriée » (*La méthode Kodaly, Fiche pratique*). Interpréter et apprécier différentes œuvres musicales offrent particulièrement la chance à l'enfant d'élargir son bagage aux cultures qui l'entourent. Pour tout dire, l'éducation musicale serait l'une des meilleures façons pour un enfant de connaître sa propre histoire et le préparer à l'exercice de son rôle de citoyen.

Parmi les recherches menées jusqu'à ce jour, de nombreuses confirment l'apport de l'éducation musicale sur le développement des habiletés langagières. Différentes équipes à travers le monde ont montré que la participation à des activités musicales améliore significativement l'appréhension des sons de la parole dès le préscolaire (par ex., Degé et Schwarzer, 2011; Flaugnacco *et al.*, 2015). Par ailleurs, des travaux réalisés auprès d'élèves du primaire ont révélé que la participation à des programmes de musique a un effet positif et significatif sur la compréhension en lecture ainsi que l'habileté à retenir de nouveaux mots et des séquences verbales (par ex., Piro et Ortiz, 2009). L'impact de l'éducation musicale et ses liens interdisciplinaires en lecture sont associés au développement des habiletés exécutives, dont l'attention, l'inhibition et la flexibilité mentale font partie. Ces habiletés dites transversales opèrent de la même façon en musique qu'en langage. Le développement des fonctions exécutives est favorisé par l'apprentissage actif de la musique durant l'enfance et même l'adolescence.

Bien qu'il importe de reconnaître également des bénéfices aux autres formes d'arts que musicale, il y a lieu de reconnaître que l'éducation et la pratique musicale continues procure des avantages distinctifs. Gardons en tête que l'éducation musicale contribue au développement de nombreuses compétences, à la fois scolaires et sociales.

RECOMMANDATION 2

Il est recommandé qu'à la lumière des résultats de recherches scientifiques, soient reconnus les bénéfices de l'éducation et de la pratique musicales, en particulier en regard du potentiel créateur des enfants et de leur réussite scolaire et que soient adoptées des mesures spécifiques, concrètes et

IV- L'état de l'éducation musicale au Québec

Depuis la publication en 1968 du rapport de la *Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*, mieux connu comme le Rapport Rioux, quelques avancées ont été constatées dans le domaine de l'éducation musicale et méritent d'être soulignées. Ainsi, s'est améliorée la formation des enseignants de musique par un programme de formation professionnelle de quatre années et la présence d'une maîtrise qualifiante pour les enseignants en poste non formés.

Il faut aussi noter un rapprochement avec la recherche et les sciences de l'éducation pour guider les interventions pédagogiques et les dynamismes d'associations professionnelles d'enseignement, telles la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (<http://www.fameq.org>) et l'Association canadienne des musiciens éducateurs (<http://cmea.ca>) qui favorisent la formation continue des enseignants, l'ouverture sur l'enseignement d'une diversité de pratiques musicales (styles, instruments, pratiques numériques) et les événements destinés aux élèves, qu'il s'agisse de festivals, de concours, de stages ou d'ateliers.

En revanche, depuis les années 1990, nous constatons une dégradation dans l'enseignement des arts au Québec, et particulièrement de l'art musical. Ainsi, de moins en moins d'écoles proposent un enseignement de la musique, le nombre de périodes d'enseignement diminue, les locaux d'enseignement et le matériel se font plus rares et le statut précaire des enseignants et enseignantes spécialistes en musique y contribue en partie. Les données précises sur une telle dégradation sont maintenant connues grâce à la vaste consultation lancée en septembre 2018 par la FAMEQ auprès des enseignants de musique de toutes les écoles primaires et secondaires du Québec et dont les éléments marquants sont reproduits dans l'Addendum du présent manifeste.

Depuis la publication du rapport final de la Commission des États généraux de l'éducation en 1996 et à la suite de la mise en œuvre de ses recommandations, une autonomie accrue a été conférée aux écoles du Québec. Bien qu'une telle autonomie comporte des aspects très positifs, un effet pervers de ce changement est que la présence de l'enseignement de la musique, son enseignement en continu à tous les niveaux scolaires ainsi que la disponibilité des locaux à cette fin, reposent sur des décisions annuelles d'un ensemble d'acteurs locaux, qu'il s'agisse des directions d'école, conseils d'établissement, comités de participation des enseignants (CPE) et titulaires de classe. Cette organisation laisse peu de place aux enseignants et enseignantes en musique qui ont le statut de spécialistes travaillant souvent dans plusieurs écoles, pour défendre leur discipline auprès des différentes instances. En règle générale, ce sont les enseignants et enseignantes titulaires qui décident de ce qui figure dans la grille-matière de leur école ainsi que le temps imparti, et ce, sans la présence des spécialistes. On constate que les suggestions du nombre d'heures d'enseignement pour les arts telles que formulées par le ministère de l'Éducation ne sont pas respectées.

La disponibilité des locaux aux fins de l'enseignement de la musique est trop souvent inadéquate. Dans ce cas également, l'on constate que les normes relatives aux locaux spécialisés (laboratoire de musique et cabines de pratique individuelle) contenues dans le document de référence sur la *Capacité d'accueil d'une école primaire-secondaire* ne sont pas respectées. Ainsi, plusieurs spécialistes n'ont pas de locaux attitrés et doivent se déplacer d'une salle à l'autre avec les instruments de musique, ce qui implique trop souvent l'obligation d'enseigner dans la cafétéria de l'école, endroit peu propice, qui ne possède pas l'équipement nécessaire ni l'acoustique adéquate. En effet, tout comme l'enseignement des sciences commande des locaux adaptés, l'enseignement de la musique requiert des locaux offrant un minimum d'insonorisation et dotés d'un équipement adéquat. Le matériel pédagogique est par ailleurs désuet (ex. méthodes, partitions) et le nombre d'instruments à la disposition des élèves, dont le prix est par ailleurs élevé, est insuffisant. Les enseignants payent souvent de leurs propres argent l'équipement nécessaire à leur enseignement.

RECOMMANDATION 3

Tenant compte de l'état actuel de l'éducation musicale, il est recommandé de prendre les mesures spécifiques, concrètes et durables en faveur de l'éducation musicale, notamment :

- a) de modifier le *Régime pédagogique de l'éducation pré-scolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (R.L.R.Q., c. U-13.3, r. 8) en inscrivant des heures prescrites pour l'éducation artistique, d'augmenter leur nombre, et d'assurer que l'enseignement de la musique soit obligatoire et en continuité de l'éducation préscolaire à la fin du secondaire ;
- b) d'assurer le respect intégral des normes relatives aux locaux spécialisés en musique contenues dans le document de référence *Capacité d'accueil d'une école primaire-secondaire*

RECOMMANDATION 4

Tenant compte de l'état actuel de l'éducation musicale, il est recommandé de prendre les mesures spécifiques, concrètes et durables en faveur de l'éducation musicale, et notamment :

- a) de voir à la nomination, dans chaque commission scolaire, de conseillers pédagogiques en art avec des compétences musicales avérées ;
- b) d'assurer la présence de spécialistes de la musique dans la conception de la grille-matière et la grille-horaire des écoles ;
- b) de voir à la formation des directeurs et directrices d'écoles à l'objet musical de façon à les sensibiliser à l'importance de l'éducation musicale.
- c) de prévoir d'importants investissements dans l'achat de matériel pédagogique et d'instruments musique de façon à assurer la mise en œuvre effective des nouvelles mesures en faveur de l'éducation et la pratique musicales.

V- L'état de la pratique musicale au Québec

Il ne suffit pas que la musique soit enseignée à l'école, elle doit occuper un espace constant dans la vie de tous et toutes. L'histoire nous apprend toute l'importance qu'ont eue les mouvements musicaux amateurs : chœurs et orphéons ont façonné la pratique musicale en Angleterre et en France depuis le milieu du XIX^e siècle. La pratique musicale a été et est encore le pain quotidien d'une multitude de citoyens et citoyennes des pays germaniques. En Amérique du Sud, à la fin des années 1970 est né le mouvement musical El Sistema qui, en considérant l'orchestre comme une sorte de société en concentré, a pour but de sortir les jeunes de leur isolement ou des griffes de la délinquance au profit d'une sensibilisation au travail commun, du désir de dépassement et du développement d'une confiance en soi nécessaire à l'épanouissement de la jeunesse.

Si la musique possède indubitables des qualités de bienfait individuel à plus d'un niveau, elle possède aussi des qualités sociales considérables. Le musicien amateur est loin d'être aussi marginal qu'on pourrait le considérer et comme le rappelle Antoine Hennion, « à condition d'en revoir quelque peu la définition, l'amateur peut facilement être rapatrié au centre du monde de la musique. Loin d'être le cousin de province un peu ridicule qui s'obstine à souffler dans son tuba, il est tout aussi moderne que le milieu musical dominé par les professionnels, la technique et le marché : il suffit de voir qu'il a changé avec lui, et de le définir comme l'usager de la musique, pour comprendre qu'inversement ni le milieu professionnel, ni la technique, ni le marché n'ont de sens sans lui. » (Hennion, 1996, § 6).

Au Québec, la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec (<http://fhosq.org>) réunit plus de 10 000 jeunes, soit près de 350 formations musicales. Ces chiffres témoignent de l'intérêt pour la musique au sein de la population québécoise, tout particulièrement lorsqu'il s'agit des jeunes. Mais cette structure associative n'est que la pointe de l'iceberg, car des

données de l'Observatoire de la culture montrent qu'il y a dix ans (en 2009) 22% de femmes et 30% d'hommes jouaient un instrument de musique en amateur. En 2014, la proportion de Québécois et Québécoise qui déclarent jouer d'un instrument de musique est évaluée 18% et ceux et celles qui chantent représentent 14% de la population du Québec. Cela représente donc des centaines de milliers de citoyens et citoyennes du Québec qui ont une pratique musicale.

Les mêmes données nous révèlent aussi que si ce sont les jeunes qui dominent le monde des musiciens amateurs, la proportion diminue progressivement avec l'âge. S'il est logique que l'arrivée dans la vie « active » et l'essor de la famille ne permettent plus de consacrer autant de temps à un loisir comme la musique, il faut se questionner sur le fait que cette pratique musicale ne cesse de décroître et tout particulièrement pour les plus de 55 ans. En 2014, alors que les 15-24 ans sont 32% (ils étaient 47% en 2009) à pratiquer la musique en amateurs, les 35-44 ans ne sont que 21%, alors que les 55-64 ans et les 65 ans et + ne représentent plus, pour chaque tranche d'âge, que 11%.

Que se passe-t-il ? La pratique de la musique est tributaire de nombreux paramètres. L'apprentissage d'un instrument peut être long et on oublie peut-être plus vite qu'on ne le voudrait l'usage du violon, du piano ou de la flûte. La pratique musicale des jeunes, plus intense, est fortement induite par le souhait des parents et elle représente un élément fort de la constitution identitaire des jeunes. En 1996, Antoine Hennion remarque ainsi : « Une caractéristique forte de la pratique amateur est d'être une activité très liée à l'âge : il y a trois fois plus d'amateurs actifs entre 15 et 19 ans que chez les plus de 35 ans (21 % contre 8 %). Le caractère mimétique de la pratique musicale se retrouve d'ailleurs dans le deuxième temps fort de l'accès à la musique, après celui de l'enfance, sous la pression bienveillante mais ferme des parents : l'adolescence, mais il y joue à l'inverse, à travers l'opposition collective aux adultes, sur des instruments liés au rock (guitare et percussion), surtout pratiqués hors des institutions. » (Hennion, 1996, § 10).

Mais compte tenu de l'importance de la musique pour le développement de l'être, de son apport inestimable lorsqu'il s'agit de créer du lien social et prenant pour acquis que la société québécoise est une société « musicale » où la musique est omniprésente (98% des Québécois écoutent de la musique tous les jours...), il apparaît essentiel que la pratique musicale amateur soit considérée comme un moteur culturel et social fondamental et que, par conséquent, elle puisse être nettement plus présente pour toutes les générations. C'est d'autant plus important que la musique est certainement l'une des passerelles intergénérationnelles et interculturelles les plus efficaces en matière de communication et de partage des valeurs.

Le milieu musical professionnel s'intéresse évidemment aux amateurs de musique. Car c'est dans leurs rangs qu'il espère recruter une partie de ses publics. Cette idée n'est pas fautive, mais comme le laissent entendre les enquêtes sur les pratiques culturelles tant en France qu'au Québec, un musicien amateur n'est pas forcément un mélomane qui fréquente le concert professionnel et il est souvent solitaire (Maizieres, Vilatte et Dupuis, 2016, p. 3).

Ces caractéristiques ne sont pas sans lien avec le peu de structures mises en place pour renforcer la pratique musicale amateur, notamment collective. Outre les coûts que peut engendrer l'apprentissage d'un instrument, il faut prendre en compte l'absence très régulière d'infrastructures municipales pour la pratique des arts et de la musique en particulier (programmes, ressources humaines, locaux, budget...).

Ainsi, la pratique musicale en continu mérite d'être soutenue de façon nouvelle et est susceptible de devenir ainsi un grand projet socio-culturel pour le Québec du XXI^e siècle.

RECOMMANDATION 5

Tenant compte de l'état actuel de la pratique musicale au Québec, il est recommandé de prendre les mesures spécifiques, concrètes et durables en faveur de la pratique musicale, et notamment :

a) d'intégrer la pratique musicale dans les rouages du milieu culturel et dans les différences couches de la société, de manière plus homogène en favorisant une constance plus grande de la pratique musicale amateur ;

b) de soutenir, y compris financièrement, les initiatives, et en particulier celles des municipalités locales et régionales, disposées à mettre en place des programmes d'éducation musicale et de pratique musicale pour les adultes et à créer des ensembles chorals et instrumentaux accessibles à l'ensemble de la population.

VI- L'intégration des personnes immigrantes par la musique

Le Québec est confronté plus que jamais à l'enjeu de l'intégration des personnes immigrantes. L'intégration est aussi défi pour la personne immigrante elle-même :

S'intégrer culturellement c'est, paradoxalement, apprendre à devenir un autre tout en restant soi-même. L'immigrant vit une situation caractérisée par la relation dialectique existant entre son identité culturelle et l'altérité proposée. C'est pour lui un des principaux défis à surmonter; car l'altérité, ce n'est pas seulement la mise en relation avec un autre qui fait figure d'étranger, c'est également la confrontation à une culture différente, quelquefois très éloignée de la culture d'origine du nouvel arrivant. Les personnes immigrantes doivent sans cesse ajuster et réajuster leurs propres valeurs et leurs perceptions avec celles de la société d'accueil, d'où la naissance d'un stress relatif à leur capacité à s'intégrer dans un environnement étranger. Parallèlement, l'incertitude quant à la reconnaissance et à la valorisation de sa personne et de sa propre culture peut infliger au nouvel arrivant une blessure profonde qui modifie son sentiment d'identité. Les tensions qui s'établissent entre l'identité des immigrants et l'altérité à laquelle ils sont confrontés peuvent engendrer une crise identitaire conséquente au choc culturel vécu (Leyssieux. 2012, notes omises)

Cet enjeu et ses défis prennent une dimension plus significative lorsque la société d'accueil ouvre ses portes à un nombre élevé de personnes immigrantes. Selon les statistiques plus récentes statistiques par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, 496 490 personnes immigrantes ont été admises au Québec de 2006 à 2015. Durant l'année 2015, le Québec a accueilli 49 024 personnes immigrantes. Les pays d'origine de ces personnes qui comptent plus de 1000 personnes sont la France (4524), la Chine (3644), l'Iran (3556), la Syrie (2870), l'Algérie (2706), le Maroc (2470), Haïti (2307), le Cameroun (1711), les Philippines (1561), la Côte-d'Ivoire (1351), le Liban (1211), l'Égypte (1210), la Colombie (1190) et la Tunisie (1109). Parmi les personnes immigrantes, 19 % ont pour langue maternelle le français, 3 % l'anglais et 78% une autre langue.

Parmi les fonctions attribuées au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion par sa loi constitutive, l'on retrouve notamment celle de favoriser l'intégration linguistique, sociale et économique des immigrants. À l'égard des communautés culturelles, ces fonctions consistent plus particulièrement à soutenir celles-ci pour favoriser leur pleine participation à la société québécoise, à encourager l'ouverture de la société au pluralisme et à faciliter le rapprochement interculturel entre les Québécois. La *Loi sur l'immigration au Québec* (R.L.R.Q. c. I-0.2) confie au ministre le soin d'établir et maintenir, pour les personnes qui s'établissent au Québec, un programme d'intégration afin de favoriser leur initiation à la vie québécoise. En vertu de ce programme, il doit dispenser et assumer la mise en oeuvre des services d'intégration linguistique consistant en des services d'apprentissage de la langue française et d'initiation à la vie québécoise.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a institué divers programmes afin de soutenir et d'orienter l'action de ses partenaires dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. Un examen de ces programmes, et en particulier le *Programme Mobilisation-Diversité et Réussir l'intégration*, révèle qu'aucune place n'est faite à l'intégration par la musique. Pourtant, « quelques études démontrent que les nouveaux arrivants qui sont moins axés sur leur culture d'origine sont plus susceptibles d'utiliser le sport et le loisir comme moyens d'intégration. Cependant, ces mêmes recherches précisent que la consultation des médias, la consommation de biens culturels du pays d'accueil (musique et littérature notamment) et la maîtrise de la langue locale sont trois autres facteurs importants à prendre en compte dans l'analyse aux niveaux individuel et familial » (Roult, R. *et al.* 2017).

Étant une activité universelle, la musique est un facteur d'intégration socio-culturelle important, que ce soit dans la société d'origine ou, dans le cadre du Québec, de la société d'accueil. L'importance de la musique pour les nouveaux arrivants au Québec se situe à plusieurs niveaux, dans une société d'accueil qui intègre et valorise l'interculturalité et érige l'interculturalisme comme modèle pour favoriser l'insertion économique sociale et culturelle des personnes immigrantes.

Ainsi, l'inscription à des activités musicales en lien avec le pays ou le continent d'origine permet d'éviter l'isolement et d'établir un réseau d'entraide à partir de codes culturels familiers. Une offre d'activités musicales ne doit toutefois engendrer un repli identitaire et son développement au sein d'organismes regroupant différentes cultures du monde et proposant des rencontres interculturelles est sans doute la meilleure formule à envisager. Stimuler des situations conviviales dans lesquelles ces différences sont partagées représente non seulement un signal d'intégration pour les personnes immigrantes, mais également un enrichissement de la société d'accueil.

La musique est un véhicule puissant pour transmettre la langue, les valeurs, l'histoire et les origines ainsi que les enjeux d'actualité de la société d'accueil.

La diversité est également une donnée importante de la réalité québécoise et de son identité, diversement comprise et évaluée par les personnes immigrantes. Or, les enfants sont les plus aptes à saisir la richesse de cette diversité quand ils sont intégrés à des chants, des jeux, des danses et autres activités interactives de groupe. La musique agit ainsi à la fois comme ferment interculturel et ancrage dans la société d'accueil.

RECOMMANDATION 6

À la lumière des études et recherches scientifiques démontrant que les personnes immigrantes sont susceptibles d'utiliser la musique comme moyen d'intégration, il est recommandé que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion :

- a) inclue un volet musical dans ses programmes dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes;**
- b) soutienne, y compris financièrement, les organismes qui, comme le Centre des musiciens du monde, donnent accès à la musique aux personnes immigrantes au Québec, regroupent différentes cultures du monde et proposent des rencontres interculturelles.**

VII- CONCLUSION

Dans la *Déclaration de Marseille* « *Pour la défense de la musique et de l'éducation musicale*, les participants et participants au colloque européen transnational « *Musique, plasticité du cerveau et apprentissages* » affirmait le 7 juin 2018 ce qui suit :

Les nouvelles recherches scientifiques en neurosciences lèvent tout doute sur la valeur de la musique pour la santé et le bien-être des personnes, tant individuellement que collectivement. Par conséquent, face à cette évidence pédagogique et à l'urgence démocratique, l'accès à une éducation musicale de qualité ne peut être mise en question en tant que droit de tous les citoyens à la démocratisation de la culture de la prévention des troubles d'apprentissage ainsi qu'en tant que moyen de rééducation

NOUS, soussignés et soussignées, du Collectif pour la musique au Québec (MUSI.QC) souscrivons à cette constatation et considérons que l'heure est venue de consacrer au Québec - et d'inclure notamment dans *la Charte des droits et libertés de la personne* (R.L.R.Q., c. C-12) - en tant que droit social et culturel, le droit de tous les citoyens et citoyennes à une éducation musicale de qualité et à un accès à la pratique musicale.

Poser un tel geste, analogue à celui qui a reçu l'approbation de la population suisse en 2012, placerait le Québec à l'avant-garde des nations, qui comme le Brésil et la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi depuis plus longtemps encore, l'Allemagne, la Finlande, la France et le Japon, ont fait de l'éducation et la pratique musicales une priorité.

Comme celles-ci, le Québec devrait se donner les moyens d'être reconnu, comme il l'est déjà en partie, comme une véritable nation musicale.

RECOMMANDATION 7

En raison de l'importance qui devrait être accordé à l'éducation et à la pratique musicale continues et pour consacrer le Québec comme véritable nation musicale, il est recommandé de consacrer, dans *la Charte des droits et libertés de la personne* (R.L.R.Q., c. C-12), en tant que droit social et culturel, le droit de tous les citoyens et citoyennes à une éducation musicale de qualité et à un accès à la pratique musicale.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

À la lumière des nouvelles recherches scientifiques levant tout doute sur la valeur de la musique pour la santé et le bien-être des personnes, tant individuellement que collectivement, il est recommandé de :

- a) valoriser et rendre accessible l'écoute et la pratique musicale de la naissance à la mort, en coordonnant les initiatives conjointes des différents ministères, comme le ministère de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation;
- b) de soutenir, y compris financièrement, les organismes qui, comme la Société pour les arts en milieux de santé (SAMS), donnent accès à la musique dans des établissements de santé du Québec.

RECOMMANDATION 2

Il est recommandé qu'à la lumière des résultats de recherches scientifiques soient reconnus les bénéfices de l'éducation et de la pratique musicales, en particulier en regard du potentiel créateur des enfants et de leur réussite scolaire et que soient adoptées des mesures spécifiques, concrètes et durables en faveur de l'éducation et la pratique musicales.

RECOMMANDATION 3

Tenant compte de l'état actuel de l'éducation musicale, il est recommandé de prendre les mesures spécifiques, concrètes et durables en faveur de l'éducation musicale, notamment :

- a) de modifier le *Régime pédagogique de l'éducation pré-scolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (R.L.R.Q., c. U-13.3, r. 8) en inscrivant des heures prescrites pour l'éducation artistique, d'augmenter leur nombre, et d'assurer que l'enseignement de la musique soit obligatoire et en continuité de l'éducation préscolaire à la fin du secondaire ;
- b) d'assurer le respect intégral des normes relatives aux locaux spécialisés en musique contenues dans le document de référence *Capacité d'accueil d'une école primaire-secondaire*.

RECOMMANDATION 4

Tenant compte de l'état actuel de l'éducation musicale, il est recommandé de prendre les mesures spécifiques, concrètes et durables en faveur de l'éducation musicale, et notamment :

- a) de voir à la nomination, dans chaque commission scolaire, de conseillers pédagogiques en art, avec des compétences musicales avérées ;
- b) d'assurer la présence de spécialistes de la musique dans la conception de la grille-matière et la grille-horaire des écoles ;
- b) de voir à la formation des directeurs et directrices d'écoles à l'objet musical de façon à les sensibiliser à l'importance de l'éducation musicale.
- c) de prévoir d'importants investissements dans l'achat de matériel pédagogique et d'instruments musique de façon à assurer la mise en œuvre effective des nouvelles mesures en faveur de l'éducation et la pratique musicales.

RECOMMANDATION 5

Tenant compte de l'état actuel de la pratique musicale au Québec, il est recommandé de prendre les mesures spécifiques, concrètes et durables en faveur de la pratique musicale, et notamment :

- a) d'intégrer la pratique musicale dans les rouages du milieu culturel et dans les différences couches de la société, de manière plus homogène en favorisant une constance plus grande de la pratique musicale amateur ;
- b) de soutenir, y compris financièrement, les initiatives, et en particulier celles des municipalités locales et régionales, disposées à mettre en place de programmes d'éducation musicale et de pratique musicale pour les adultes et à créer des ensembles chorals et instrumentaux accessibles à l'ensemble de la population.

RECOMMANDATION 6

À la lumière des études et recherches scientifiques démontrant que les personnes immigrantes sont susceptibles d'utiliser la musique comme moyen d'intégration, il est recommandé que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion :

- a) inclue un volet musical dans ses programmes visant soutenir et d'orienter l'action de ses partenaires dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes;
- b) soutienne, y compris financièrement, les organismes qui, comme le Centre des musiciens du monde, donnent accès à la musique aux personnes immigrantes au Québec, regroupent différentes cultures du monde et proposent des rencontres interculturelles.

RECOMMANDATION 7

En raison de l'importance qui devrait être accordé à l'éducation et à la pratique musicale continues et pour consacrer le Québec comme véritable nation musicale, il est recommandé de consacrer, dans *la Charte des droits et libertés de la personne* (R.L.R.Q., c. C-12), en tant que droit social et culturel, le droit de tous les citoyens et citoyennes à une éducation musicale de qualité et à un accès à la pratique musicale.

SOURCES

I- LÉGISLATION

- Charte des droits et libertés de la personne [du Québec]*, Recueil des lois et règlement du Québec (R.L.R.Q.), c. C-12 [en ligne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12>]
- Constitution fédérale de la Confédération suisse*, art. 67a [en ligne : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>]
- Loi instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec*, Statuts du Québec (S.Q.) 1942, c. 22
- Loi pour favoriser le développement de l'art musical*, S.Q. 1911, c. 5
- Loi sur l'immigration au Québec*, R.L.R.Q., c. I-0.2 [en ligne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-0.2>]
- Loi sur l'instruction publique*, R.L.R.Q., c. I-13.3, art 447 [en ligne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/I-13.3.pdf>]
- Loi sur le ministère de l'Immigration [, de la Diversité et l'Inclusion]*, R.L.R.Q., c. I-0.2 [en ligne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M-16.1>]
- Régime pédagogique de l'éducation pré-scolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (R.L.R.Q., c. U-13.3, r. 8) [en ligne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/I-13.3,%20R.%208.pdf>]

II- DOCUMENTS ET RAPPORTS GOUVERNEMENTAUX

A- AUSTRALIE

- AUSTRALIA, National Review of School Music Education- Augmenting the diminished, *Final Report*, 2005 [en ligne : <http://researchrepository.murdoch.edu.au/id/eprint/9459/1/musicreviewreportFINAL.pdf>]

B- FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

- FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Pacte pour un enseignement d'excellence- Les documents officiels*, 2016 [en ligne : <http://www.pactedexcellence.be/index.php/documents-officiels>]

C- QUÉBEC

- QUÉBEC, *Capacité d'accueil d'une école primaire-secondaire*, Document de référence, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction de l'expertise et du développement des infrastructures scolaires, juin 2017 [en ligne : <http://www3.education.gouv.qc.ca/dgfe/Parametreasp/Application/Formulaires/AjE/Doc/Capaciteaccueilprimaire-secondairereference.pdf>]
- QUÉBEC, Commission d'enquête sur l'enseignement des arts, *Rapport final*, 1969 [en ligne : <https://rapport-rioux.uqam.ca/le-rapport-rioux>]
- QUÉBEC, Commission des États généraux de l'éducation, *Rapport final*, 1996 [en ligne : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs40260>]
- QUÉBEC, *Partout la culture- La nouvelle politique culturelle*, Ministère de la Culture et des Communications, 2018 [en ligne : <https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politiqueculturelle/PartoutlaculturePolculturelleWeb.pdf>]
- QUÉBEC, *Partout la culture-Plan d'action gouvernemental*, Ministère de la Culture et des Communications, 2018 [en ligne : <https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/plan-daction>]
- QUÉBEC, *Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec entre 2006 et 2015*, Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2017 [en ligne : <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUBPresence2017admisQc.pdf>]

III- MONOGRAPHIES ET MÉMOIRES

- Dauphin, C. 2011 *Pourquoi enseigner la musique ? Propos sur l'éducation musicale à la lumière de l'histoire, de la philosophie et de l'esthétique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Leysieux, F. 2012 *Musique, immigration et intégration au Québec*, Mémoire de maîtrise, Faculté de musique, Université de Montréal, p. 50
- Peretz, I. 2018, *Apprendre la musique*, Paris, Odile Jacob.

IV- ARTICLES

- Degé, F., & Schwarzer, G. (2011). The effect of a music program on phonological awareness in preschoolers. *Frontiers in psychology*, 2, 124.
- Flaugnacco, E., Lopez, L., Terribili, C., Montico, M., Zoia, S., & Schön, D. (2015). Music training increases phonological awareness and reading skills in developmental dyslexia: a randomized control trial. *PLoS one*, 10(9), e0138715.
- Franklin, M. S., Sledge Moore, K., Yip, C. Y., Jonides, J., Rattray, K., & Moher, J. (2008). The effects of musical training on verbal memory. *Psychology of Music*, 36(3), 353-365.
- Giglio, M., & Perret-Clermont, A. N. (2009). L'acte créatif au cœur de l'apprentissage. *Enjeux pédagogiques*, 13, 16-17.
- Hennion, A. 1996, L'amour de la musique aujourd'hui. Une recherche en cours sur les figures de l'amateur, dans Alain DARRÉ, (dir.), *Musique et politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996 [en ligne <https://books.openedition.org/pur/24567#text>]
- Héroux, I. (2018). Notes prises lors de la table ronde : La qualité de l'éducation artistique en milieu scolaire. Symposium Rioux, 16 mars 2018 [en ligne : <https://rapport-rioux.uqam.ca/symposium-2>]
- Ho, Y. C., Cheung, M. C., & Chan, A. S. (2003). Music training improves verbal but not visual memory: cross-sectional and longitudinal explorations in children. *Neuropsychology*, 17(3), 439.
- Kraus, N., & Chandrasekaran, B. (2010). Music training for the development of auditory skills. *Nature reviews neuroscience*, 11(8), 599.
- Maizieres, Frédéric et al. (2007), Pratique de la musique en amateur des enseignants du premier degré et enseignement de la musique, Actes du Congrès International d'Actualité de la Recherche en Education et en Formation, [en ligne : <http://www.congresintaref.org/actespdf/AREF2007FredericMAIZIERES329.pdf>]
- Moisés Cantos, « Music Education in Brazil: Music as A Tool for the Complete Development of Students » [en ligne : <http://www.globaleducationmagazine.com/music-education-brazil-music-tool-complete-development-students>]
- Peters, Pierre-Vaillancourt, Z. et Grenier, C. (2016). Conditions de travail des enseignants de musique (CTEM) : conclusions de recherche et pistes de solutions. *Musique et pédagogie*. fameq.org, Volume 30, numéro 3
- Roult, R. et al. (2017), Loisir et intégration des nouveaux arrivants : état des connaissances scientifiques, Bulletin de l'Observatoire québécois du loisirs, volume 14, n° 13, 2017 [en ligne : <https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/119750/5/F1167968301BulletinOQLvolume14numro132017.pdf>. et « Références » [en ligne : <https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC170/F473783222Referencesbulletin143.pdf>]
- Turp, D. (2016). Pour un retour à l'enseignement obligatoire de la musique, *L'Opéra- Revue québécoise d'art lyrique*, n° 6, Hiver 2016, p. 5 [en ligne : <http://www.revuelopera.quebec/ressources/revues/LOpera-Revue-6-Sommaire.pdf>]
- Zone Franche. (2017). Appel pour la diversité culturelle et musicale en France. En ligne : <https://www.youtube.com/channel/UCiYOFhiBLzW5m60BBnfzp8w>.

V- AUTRES DOCUMENTS

- Bolduc, J. et A. Lessard (2015). *Les bienfaits de l'enseignement et de la pratique de la musique- Recensement d'études scientifiques*, FHOSQ et FAMEQ [en ligne : http://www.mus-alpha.com/upload/FHOSQ_FAMEQ_Final.pdf et <https://docplayer.fr/1348538-Les-bienfaits-de-l-enseignement-et-de-la-pratique-de-la-musique.html>]
- Déclaration de Marseille 2018- Pour la défense de la musique et de l'éducation musicale*, 7 juin 2018

VI- SITES ÉLECTRONIQUES

- Association canadienne des musiciens éducateurs : <http://cmea.ca>
- Centre des musiciens du monde : <http://centredesmusiciensdumonde.com>
- Coalition pour l'éducation musicale au Canada : <https://musicmakesus.ca/fr/>
- Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec : <http://www.fameq.org>
- Performative Music Education Network : <http://internacional.ugr.es/pages/asocredes/redestematicas?lang=en>
- Résodys : <http://www.resodys.org/Apprendre-la-musique-aux-enfants.585>
- Société pour les arts en milieux de santé : www.samsante.org

MEMBRES

Le **Collectif pour la musique au Québec** ([MUSI.OC](#)) est une initiative de musiciens éducateurs et d'universitaires qui, constatant les preuves scientifiques des bénéfices avérés de la musique sur la santé et le bien-être de la population, les impacts de son apprentissage et de sa pratique tout au long de la vie ainsi que son pouvoir rassembleur favorisant la cohésion sociale, interpellent les politiciens pour connaître leur propositions pour favoriser l'éducation et la pratique musicale en continu pour tous. Il est constitué des personnes suivantes

JONATHAN BOLDUC

Jonathan Bolduc est professeur à la Faculté de musique de l'Université Laval, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en musique en apprentissages et directeur du Laboratoire [Mus-Alpha](#).

MICHEL DUCHESNEAU

Michel Duchesneau est professeur à la Faculté de musique de l'Université de Montréal, titulaire de la Chaire en musicologie et directeur de l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique ([OICRM](#)).

ISABELLE HÉROUX

Isabelle Héroux est professeure de pédagogie musicale et de guitare ainsi que directrice du département de musique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

FRÉDÉRIC LÉOTAR

Frédéric Léotar est chargé de cours au département de musique de l'Université du Québec à Montréal et directeur général du Centre des musiciens du monde ([CMM](#)).

ISABELLE PERETZ

Isabelle Peretz est professeure au département de psychologie de l'Université de Montréal, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en neurocognition de la musique et de la Chaire Casavant en neuropsychologie de la cognition musicale et fondatrice du Laboratoire international de recherche sur le Cerveau, la Musique et le Son ([BRAMS](#)).

DAVID PERETZ-LAROCHELLE

David Peretz-Larochelle est enseignant en musique au Collège Jean-Eudes et chef principal de l'Harmonie nouveaux horizons de Montréal. ([NH](#))

DANIEL TURP

Daniel Turp est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, président du Centre lyrique d'expression française et directeur de [L'Opéra- Revue québécoise d'art lyrique](#).

ADDENDUM



PORTRAIT DE LA SITUATION DE
L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE
DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC



La version intégrale du diaporama de présentation de ce portrait est accessible [ici](#).

ÉLÉMENTS MARQUANTS

AU PRIMAIRE

[Éléments positifs]

- Intégration des TIC [Technologies de la communication et de l'information] (TN [Tableau numérique interactif] et internet notamment)
- Augmentation du nombre d'élèves HDAA [Élève Handicapé ou en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage] dans les groupes réguliers, ce qui nécessite un travail plus important au regard de l'adaptation de l'enseignement
- Le développement de la création avec les élèves
- Diversité plus grande d'instruments
- La recherche universitaire sur les bienfaits de la musique
- Diversification dans les méthodes d'enseignement

Éléments négatifs

- Dévalorisation de la musique et manque de considération au regard de l'importance de celle-ci
- Variations importantes d'une école à l'autre quant aux conditions d'enseignement de la musique
- Diminution de la présence de la musique dans les écoles
- Diminution du nombre de minutes octroyées à la musique dans la grille-horaire de l'élève
- Le temps octroyé à la musique s'érode au profit souvent du sport, de l'activité physique ou de l'anglais
- Disparition de la présence obligatoire de la musique dans l'horaire de l'élève
- Absence de continuité dans l'offre de la musique d'un cycle à l'autre ou entre le primaire et le secondaire
- Baisse d'intérêt des élèves et des parents envers la culture et la musique
- Absence de conseiller pédagogique en musique
- Perte de local spécialisé (déplacement d'un local à l'autre avec les instruments) ou partage de ce local avec d'autres groupes (le SDG notamment)
- Diminution sensible du budget pour le renouvellement et l'entretien du matériel
- Nombre plus élevé d'écoles dans la tâche du spécialiste
- Complexité plus grande de l'horaire des enseignants spécialistes

AU SECONDAIRE

[Éléments positifs]

- Présence d'outils technologiques, tels les TNI
- Vaste choix de partitions vs intérêt des élèves
- Plus grande diversité des instruments de musique
- Augmentation du nombre d'élèves HDAA dans les groupes
- Importance du support de la direction

Éléments négatifs

- Complexité plus grande de l'horaire des enseignants spécialistes
- En raison des changements effectués au Régime pédagogique, le choix des élèves pour un cours d'art se fait désormais en 6^e année
- Un seul même cours pour tout le 1^{er} cycle. Ceci a diminué considérablement le nombre de groupes de musique au secondaire.
- Perte de l'obligation des cours de musique au 1^{er} cycle du secondaire = diminution de la clientèle
- Cours à 2 périodes vs 4 périodes; ce qui rend difficile d'assurer chez les élèves un niveau satisfaisant de maîtrise autant au regard de la théorie musicale que de la technique instrumentale
- Nombre plus élevé d'options : la patinoire est plus difficile à occuper
- Diminution de la place de la musique au profit notamment des arts plastiques (compétition entre les arts)
- Possibilité, au 2^e cycle, de changer d'arts à chaque année par les élèves; ce qui contrevient à soutenir la continuité dans le développement des apprentissages des élèves en musique.
- Les programmes de musique tendent à disparaître malgré ce qu'en disent les recherches (à l'égard de ses bienfaits)
- Diminution du niveau d'engagement des élèves (instantanéité vs engagement et efforts continus)
- Diminution du niveau d'apprentissage des élèves, particulièrement au 2^e cycle
- Sortir du cadre pour conserver un nombre élevé d'élèves en musique et susciter leur intérêt
- Plus de groupes dans une tâche complète
- Augmentation du nombre de groupes multi-niveaux